

Sainte Marie, le 16 mai 2022

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mai 2022

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 13 mai 2022 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis — BIRRINGER Frédéric - - VALLAT Stéphanie - BARAILLER Monique – BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric - MAITRE Martine - PETETIN Nathalie - VALTON Julien.

Était absent excusé : VALLAT Guillaume

M. VALTON Julien a été nommé secrétaire.

Monsieur Guillaume VALLAT donne procuration à Madame Stéphanie VALLAT pour ce conseil municipal.

Compte rendu du 8 avril 2022 approuvé à l'unanimité.

.....

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Voirie Assainissement

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux d'assainissement sur le CD 33 sont pour l'instant terminés.

Commission Environnement Fleurissement

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que des vivaces ont été commandés sur internet. Les fleurs de Gamm'vert sont également arrivées, celles des Serres Drezet devraient arriver dans les prochains jours.

Commission Animation – Conseil des Jeunes

La responsable de la commission informe les membres du conseil municipal que l'élaboration du projet de terrain multi-sports est en cours. (études, devis, demandes de subventions...)

Commission Aménagement du territoire

En cours :

DP :

SEVEA ENERGY – 1 rue Derrière la Chapelle – Panneaux photovoltaïques

Retour

DP :

RACLOT Gilles – 11 bis rue de Bavans – Abri de jardin et clôture – **ACCORDÉE LE 14/04/2022**

GROUPE CDF – 35 Grande Rue – Panneaux photovoltaïques – **ACCORD TACITE LE 14/04/2022**

BARBIER Florence – 7 rue de Saint-Julien - - **ACCORDÉE LE 26/04/2022**

BRAND Fabienne – 3 rue des Grands Moulins à Vent – Clôture et portail - **ACCORDÉE LE 29/04/2022**

NOUVEAU VÉHICULE COMMUNAL

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le véhicule communal est vieillissant et qu'il serait nécessaire de le changer. Il présente donc plusieurs devis pour son remplacement.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'effectuer l'achat du nouveau véhicule communal auprès de NÉGOCE25 Utilitaires, pour un montant de 39 000 € TTC et autorise le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cet achat.

Le Maire fait un point aux membres du conseil sur l'état du véhicule qui sera remplacé. Ce véhicule peut éventuellement intéresser certaines personnes. Plusieurs propositions de rachat sont présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, le Maire à vendre l'ancien véhicule communal à l'entreprise B.H.S pour un montant de 800 € TTC, à signer tous les documents afférents à cette affaire et à apporter toutes les modifications budgétaires nécessaires suite à cette vente.

REMISE EN PEINTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire quelques travaux de « rafraîchissement » dans le secrétariat de Mairie, remise en peinture et quelques éléments décoratifs, les précédents travaux datant de 2000. Les travaux pourraient être faits pendant l'été, la semaine où le secrétariat de Mairie sera fermé, selon la disponibilité des entreprises.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de faire réaliser les travaux de remise en peinture par l'entreprise 3 P RUSPINI, pour un montant de 1 750 € TTC et 293.83 € pour les matériaux nécessaires à ces travaux.

CONVENTION SMIX

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de signer une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec le SMIX.

En effet, l'installation d'un boîtier est nécessaire à la Mairie pour desservir les 2 logements ainsi que le secrétariat de Mairie.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signer cette convention avec le SMIX et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

VOIRIE : CONVENTION DE MARQUAGE

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission voirie a travaillé sur la mise en place d'une convention avec une entreprise pour réaliser les marquages au sol de la voirie communale.

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal plusieurs devis pour ces travaux.

L'exposé du responsable de la commission entendu le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier ces travaux à l'entreprise T1 pour un montant de 2487 € HT soit 2 984.40 € TTC par an sur 4 ans, de 2022 à 2025 soit 11 937.60 € TTC et autorise le Maire à signer la convention de marquage.

VOIRIE : PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le responsable de la commission propose aux membres du conseil municipal l'achat de panneaux de signalisation « attention école » aux abords de l'école.

L'exposé du responsable de la commission entendu le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'achat de 2 panneaux « attention école ».

VOIRIE : BLOW PATCHER

Le responsable de la commission propose aux membres du conseil municipal la réalisation de travaux « blow patcher » sur la voirie communale pour boucher les nombreux trous existants.

L'exposé du responsable de la commission entendu le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier ces travaux « blow patcher » à l'entreprise S.T.P.I pour un montant de 6 720 € TTC.

7 RUE DE LOUGRES

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de commencer les travaux de démolition, sur la propriété du 7 rue de Lougres, acquis sur la commune l'année dernière.

Plusieurs documents administratifs (permis de démolir, demandes de suppression de compteur...) sont à prévoir en amont pour lancer les démarches.

Une présentation des devis pour la démolition de celle-ci sera faite lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à réaliser les dossiers nécessaires pour mettre en œuvre cette démolition.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser et signer tous les documents afférents à la démolition de la maison du 7 rue de Lougres.

DEMANDES DE SUBVENTION

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal le complément d'information concernant la demande de subvention de l'association des randonneurs de la Vallée du Rupt.

Elle présente également une demande de l'ADAPEI.

L'exposé de la responsable de la commission entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 80 € à l'association des randonneurs de la Vallée du Rupt.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de subvention à l'association ADAPEI.

ADHÉSION CAUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CAUE 25 (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement pour le Doubs) aide les collectivités dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement et de création paysagère pour leurs différents projets.

Dans le cadre du dossier de démolition de la maison située au 7 rue de Lougres et le projet CD33, il serait intéressant de solliciter l'avis du CAUE 25. Dans ce cas, une adhésion préalable est nécessaire. Le coût de la cotisation s'élève à 150 € par an.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide d'adhérer au CAUE pour un montant de 150 € par an.

PERMANENCES DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place les permanences pour les prochaines élections législatives des 12 et 19 juin prochains.

Ces tableaux sont élaborés selon les souhaits de chacun.

DIVERS

Informations SIVU :

La Présidente du SIVU DE LA CHAULIERE informe les membres du conseil municipal que les inscriptions à l'école pour la rentrée 2022-2023 sont en cours, actuellement 7 inscriptions enregistrées.

Une enquête pour une ouverture le mercredi est en cours de réalisation.

Une réunion des Maires est prévue le mardi 17 mai en Mairie de Sainte-Marie, un retour sera fait aux membres du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Nettoyage de Printemps :

Un nettoyage du village a été organisé le samedi 16 avril 2022. Le Maire remercie tous les bénévoles du village, les membres des associations, les élus et Philippe pour leur implication dans cette opération de nettoyage.

Plantation des fleurs dans la commune :

La date du 21 mai a été retenue pour cette opération. Un appel à tous les volontaires sera fait prochainement.

Informations concernant nos amies ukrainiennes

Les deux familles ukrainiennes qui avaient été accueillies sur la commune, ont décidé de repartir dans un pays limitrophe de l'UKRAINE. Elles ont été accueillies début mars au gîte « la cerise sur le gâteau » durant un mois et habitaient depuis peu dans un appartement qui avait été mis à leur disposition par la paroisse protestante sur la commune.

La Mairie avait quant-à-elle fait « un caddie » de produits de 1^{ère} nécessité.

L'équipe municipale remercie, Christelle et Jean-François DEVAUX, les propriétaires du gîte et la Paroisse protestante pour les avoir hébergés à titre gracieux, ainsi que toutes les personnes ayant fait des dons qui ont permis leur installation provisoire sur notre commune.

Le maire remercie également la Présidente du SIVU DE LA CHAULIERE, l'équipe pédagogique et les enfants pour l'accueil de Tim pendant cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h02.



Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

